

les Habitants de la Pallulière et "les Réquisitions de l'armée catholique et royale dans la paroisse du Poiré"

(Médiathèques municipales de la Roche-sur-Yon : ms 019)¹

par [Maurice Mignet](#) - 2018

Du 7 novembre 1794

François Blés. —1

François Blés, laboureur demeurant au village de la Palulière en cette paroisse du Poiré, a déclaré avoir fournis pour la subsistance de la troupe de MM. Joly et Delaunay suivant les reconnaissances et sommation qu'il a représentées et remis au conseil en date des 21 juin 1793, 11 mai et 28 août 1794, signées Demello commandant, Favereau, Arnaud, Faveroult membres du dit conseil savoir

- dix-sept boisseaux de froment à 6^l le boisseau,
- vingt-quatre de seigle à 4^l,
- vingt de méturre à 4^l,
- et huit de mil à 3^l

le tout montant déduit le vingtième pour les mesures la somme de trois cent deux livres et de laquelle: somme il a été délivré au dit Blés ce jourduy un bon²

ci302^l

Du 7 novembre 1794

Charles Gauvrit. —2

Charles Gauvrit laboureur demeurant à la Pallulière en cette paroisse a déclaré avoir fourni la subsistance de la troupe de Monsieur Delaunay suivant les reconnaissance et sommation qu'il a représenté et remis au conseil en dates des 27 mai et 3 août dernier 1794 signé Arnaud membre du dit conseil, savoir

- sept boisseaux de froment à 6^l le boisseau,
- quinze de seigle à 4^l,
- sept de mil a 3^l,
- et deux d'orge à 2^l.

le tout montant déduit les mesures à la somme de cent vingt-deux livres onze s. de laquelle somme il a été ce jourdhuy délivré au dit Gauvrit un bon

ci122^l 11^s

¹ Les *Cahier des réquisitions de l'armée catholique et royale dans la paroisse du Poiré*, sont les seuls qui soient actuellement parvenus jusqu'à nous. Ils sont aujourd'hui conservés aux Médiathèques municipales de la Roche-sur-Yon. Jean-Claude Lorvoire en a fait une étude approfondie intitulée "les Réquisitions de l'armée catholique et royale dans la paroisse du Poiré-sur-Vie", qui a été publiée dans *Recherches vendéennes*, n° 3, 1996, p. 257 à 299. Ces "réquisitions" s'étendirent aussi dans les autres paroisses ainsi qu'elles sont évoquées, entre autres, dans les rapports du notaire André-Philippe Daniau, qui avait été nommé en 1796 par les autorités gouvernementales "commissaire du Directoire exécutif départemental près l'administration municipale du canton du Poiré" pour surveiller et contrôler les faits, gestes et façons de penser de la population locale, en particulier dans celui du 19 floréal et dans celui du 29 fructidor de l'an 7^e (8 mai et 15 septembre 1799).

² Ce système de réquisitions avec rémunération par des "bons" fut pratiqué très tôt lors de l'insurrection vendéenne. Ainsi Jean Vincent, le maître de la poste aux chevaux de Montaigu, livra ses treize chevaux et leur équipement à l'armée vendéenne qui, après estimation contradictoire, les lui paya en "bons". Ces "bons" ne lui furent évidemment jamais échangés contre une véritable monnaie, d'autant plus que Jean Vincent mourut à la fin mois de juin 1793. Cependant, quelque trente ans plus tard, après les défaites napoléoniennes et la restauration des Bourbons, le fils de Jean Vincent, Pierre Vincent alors domicilié à Nantes, présenta au nouveau pouvoir en place une demande avec justificatifs pour obtenir que ce qui était dû à son père lui fût payé. On ne sait si le descendant de cette famille, qui avait été par ailleurs ruinée par la destruction de ses biens à Montaigu par les troupes républicaines, reçut satisfaction.

Du 8 novembre 1794

Garnier, sabotier. —8

Jean Garnier sabotier demeurant à la Palulière en cette paroisse a déclaré lui être dû

- la somme de dix sept livres pour dix sept journées par lui employées à faire des sabots pour la troupe
de la quelle somme de 17^l on lui a ce jour délivré un bon

ci17^l

E. M. : Délivré le présent bon ce jour 6 mars 1795, Gilardeau président

Du 24 novembre 1794

François Grolier. —84

François Grolier charpentier demeurant à la Palulière en cette paroisse a déclaré avoir fourni pour la troupe de M^r Delaunay

- sept boisseaux de froment à 6^l,
- et sept de mil à 3^l, le tout déduit les mesures montant à cinquante neuf livres dix sept sols suivant la reconnaissance du 12 juin 1795.
- et qu'il lui est due la somme de 42^l pour 28 journées par lui employées aux réparations de la métairie du moulin dépendant de Pont-de-Vie et à la métairie de la Blaisière suivant qu'il est expliqué par la reconnaissance du 4 de ce mois signée Rousseau, Gîraudin et Arnaud membre,

le total dû au dit Grolier se montant à la somme de cent une livres dix-sept sols de laquelle on lui a délivré ce dit jour un bon

ci101^l 17^s

E. M. : Délivré le présent bon ce jour 5 mars 1795 : Gilardeau président

Du 26 novembre 1794

Charles Gauvrit. —106

Charles Gauvrit laboureur demeurant à la Pallulière en cette paroisse a déclaré avoir fourni pour l'armée de M^r Charette

- une vache estimée contradictoirement la somme de quatre-vingt livres,

suivant la reconnaissance qu'il a représenté au conseil en date du 17 du présent mois signée Favereau, de laquelle somme il a été ce jourd'hui délivré un bon au dît Gauvrit

ci80^l

E. M. : Délivré le présent bon le 7 mars 1795 : Caradeuc

Du 1^{er} février 1795

Charles Gauvrit. —201

Charles Gauvrit de la Pallulière en cette paroisse a fourni à l'armée de M. le général Charette, suivant reconnaissance du 26 janvier dernier signée Potier et en forme,

- deux bœufs estimés 360^l,

dont il lui a été ce jourd'hui délivré un bon

ci360^l

E. M. : Délivré le présent bon le 6 mars 1795 : Caradeuc

par [Maurice Mignet](#) - 2018